

**L'an deux mil vingt-trois, le 13 février à 19 heures 00.**

**Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2023.**

**Etaient présents : Mesdames Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Nathalie FAUGERE, Céline MILLET, Messieurs Laurent SAÏBOU**

**Absent représenté : Sébastien HAUTOT représenté par Nathalie FAUGERE**

**Absent : Fabrice PLOT, Jérôme TAINGUY**

**Secrétaire de Séance : Laurence DOS SANTOS**

\*\*\*\*\*

En préambule à la séance, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Sabine GUTIEREZ-SPINOSI de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 06 février 2023.

Le conseil municipal compte à ce jour 9 membres.

Dans ces conditions, le quorum est atteint si 5 membres sont présents.

Le quorum est atteint. La séance débute à 19h30.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance :**

Compte tenu des délais très contraints, Madame le Maire a proposé au conseil municipal un débat sur la délibération D 2022-06 inscrite à l'ordre du jour portant sur la rénovation de l'éclairage public et les demandes de subventions afférentes. De l'avis des membres présents, les informations recueillies sont insuffisantes pour faire un choix sur les différentes options et financements possibles. Il est nécessaire de faire un état des lieux précis du parc existant et de la consommation. Un rendez-vous sera pris avec le service énergie du SDEEG.

La délibération D.2022-06 est retirée de l'ordre du jour.

- D2023-05 – Demande de subvention auprès du département de la Gironde pour la gestion des archives communales.
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION 2023-05 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR LA GESTION DES ARCHIVES  
COMMUNALES**

Madame le Maire expose que les communes de moins de 2 000 habitants peuvent bénéficier, pour le traitement de leurs archives communales, au titre de la conservation du patrimoine écrit, d'une subvention de fonctionnement accordée par le Département de la Gironde, de 75 % du montant HT, plafonnée à 7 000 €.

Les critères et éléments de constitution du dossier sont les suivants :

- Traitement par des archivistes professionnels qualifiés.
- Applications des normes de classement, de tri et de rédaction des instruments de recherche.
- Remise des instruments de recherche aux collectivités et aux Archives départementales.
- Suivi et contrôle de l'intervention par les Archives départementales.

Un unique projet par an et par collectivité peut être pris en compte.

Par délibération D2022-44 en date du 06 décembre 2022, le conseil municipal a autorisé le recours au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde (SAGA) pour assurer cette prestation. La durée de la mission d'accompagnement à la gestion des archives est de trente-deux jours et son montant est estimé à 10 220 € HT.

Cette prestation a reçu le visa technique de Madame la Directrice des Archives départementales de la Gironde le 27 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde une subvention de fonctionnement de 75%, plafonnée à 7000 € au titre de 2023, au titre de la conservation du patrimoine écrit pour le traitement de leurs archives communales, dans le cadre de la gestion des archives communales.
- PREVOIT les crédits correspondants au budget de fonctionnement de l'exercice en cours.
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à cette demande de subvention.

<b>Conseillers en exercice : 09</b>	<b>Présents : 06</b>	<b>Votants : 07</b>
<b>Pour : 07</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

Il n'y a pas de questions diverses de la part des élus.

Madame le Maire présente un point de situation et communique sur les dossiers en cours.

**FAVEC 33 :**

La réunion d'information organisée par la FAVEC33 le jeudi 9 février dernier a accueilli une notaire et les membres du bureau. Une adhésion a été actée.

Le bureau de l'association va poursuivre une campagne d'information.

Un article sera inséré dans la prochaine gazette.

**Repas des aînés : Dimanche 19 février 2023.** Nous comptons 52 inscriptions

Rappel : Les élus installeront les tables le samedi 18 février 2023 à 18h00.

Un élu sera présent pour l'arrivée du traiteur le dimanche 19 février 2023 à 10h30.

**Equipement salle des fêtes :**

La plonge professionnelle est en service.

L'armoire réfrigérée sera installée le 20 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Le Maire

Catherine BERTIN



Le secrétaire de séance

